

COPIE

Bruxelles, le

décembre 1919.

Ministère des Affaires Economiques
Cabinet du Ministre.

Monsieur le Chargé d'Affaires ,

Vous avez bien voulu faire une nouvelle démarche en vue d'obtenir la prolongation jusqu'au 31 janvier prochain de la Convention avenue avec le Gouvernement Suisse en ce qui concerne la fourniture de charbon.

A mon grand regret, il n'est pas possible de consentir pour le moment cette prolongation : la situation du ravitaillement du pays en charbon devient de jour en jour plus critique et les récentes grèves de la région de Charleroi ont considérablement aggravé cette situation.

Quant aux crédits que la Suisse mettait à la Disposition de la Belgique, j'estime qu'il n'y a pas lieu d'en solliciter le renouvellement, même dans le cas où la Belgique pourrait continuer ses fournitures de charbon, nous devrions nous entendre sur d'autres bases.

Veillez agréer, Monsieur le Chargé d'Affaires, l'assurance de ma considération très distinguée.

LE MINISTRE

sig. Jaspar.

A Monsieur le Chargé d'Affaires de Suisse,

20, Bd. du Régent ,

Bruxelles.